

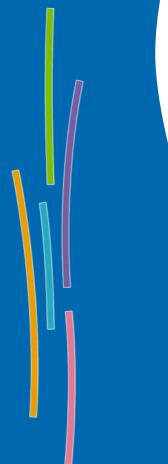




Etat d'avancement du Schéma Régional de Cohérence Écologique en région Centre







Le concept de trame verte et bleue

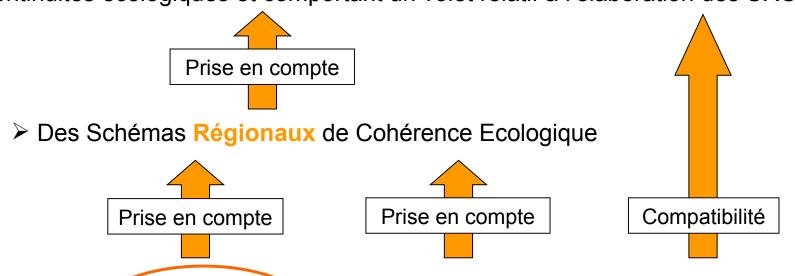
Les Lois Grenelle et la TVB

- ➤ Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
 - Objectif de création d'une TVB d'ici fin 2012
 - Modification de l'article L.110 du code de l'urbanisme : nouvelle disposition sur la restauration et la création de continuités écologiques
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
 - Inscription de la TVB dans le code de l'environnement (article L. 371-1 et suivants) avec définition, objectifs, dispositif de la TVB et lien avec les SDAGE
 - Inscription des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme (articles L111-1-1, L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants)
 - ⇒Objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
 - ⇔Objectif de prise en compte de la TVB régionale (SRCE)



Les échelles de prise en compte de la TVB

- ➤ Des orientations nationales définies par l'Etat en association avec un comité national TVB comprenant :
- une présentation des choix stratégiques au profit des continuités écologiques
- un guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux relatifs aux continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des SRCE



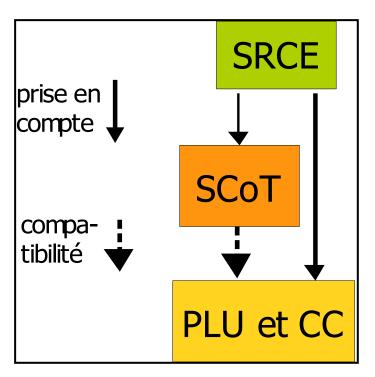
Documents
d'aménagement, de
planification et projets
des collectivités
territoriales

Documents de planification et projets de l'Etat, notamment infrastructures linéaires de transport





La TVB dans les documents d'urbanisme : des objectifs à chaque échelle



La TVB à l'échelle régionale

Une vision globale particulièrement adaptée pour identifier et caractériser les continuités écologiques

Possibilité d'instaurer un zonage accompagné d'un règlement sur des zonages participant à la TVB

Les SCOT et PLU doivent transposer les éléments du SRCE en les adaptant et les précisant au regard des enjeux locaux.

Ils le complètent par une identification plus fine d'espaces à enjeux locaux ne pouvant être identifiés à l'échelle régionale.

Loi Grenelle 2 - Définition de la TVB

Article L.371-1 du code de l'environnement

Composante verte :

Tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité

- + Corridors écologiques permettant de les relier (espaces, formations végétales linéaires ou ponctuelles)
- + Couverture végétale permanente le long certains cours d'eau (art L.211-14)
- Composante bleue :

Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés (art L.214-17)

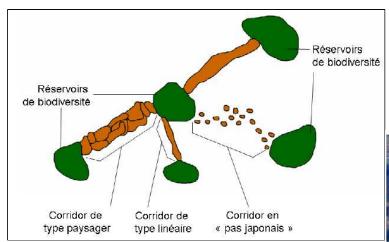
- + Zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE, notamment les ZHIEP
- + Autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité



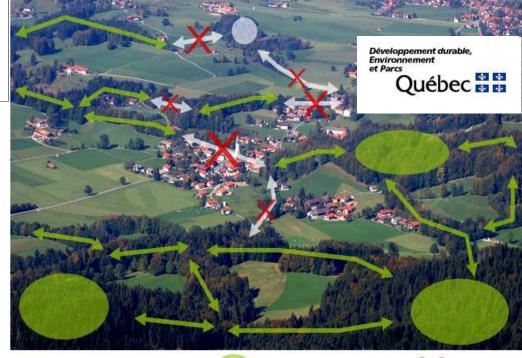
Les éléments d'un réseau écologique

CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

CORRIDOR ÉCOLOGIQUE



Un réseau écologique constitué de **réservoirs de biodiversité** reliés entre eux par des **corridors écologiques**



ESPACE NATUREL CONNECTÉ

ESPACE NATUREL ISOLÉ

(route, champ ou village)



Exemple pris sur le site internet du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec :







La déclinaison régionale de la TVB : Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Déroulement de l'Elaboration du SRCE

Élaboration du SRCE

+ Rapport d'évaluation environnementale

- . Copilotage État Région du SRCE
- . Comité régional Trame verte et bleue :

5 collèges (collectivités, activités socio-pro, Etat, Naturalistes, Scientifiques) – arrêté conjoint du 15/02/12 (5 CDA + CRA)

Projet de SRCE

Consultation

mois

- Transmission aux communes
- . Avis des départements, communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes
- . Avis de l'autorité environnementale

Projet de SRCE + avis

. Enquête publique régionale

SRCE

. Délibération du Conseil Régional

. Adoption par arrêté du Préfet de région

ajusté

SRCE validé

. Mise à disposition du public



Suivi, évaluation, révisions



Contenu du SRCE

Selon le projet de « décret relatif à la TVB et portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques », il est composé de :

- Une **présentation des enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques ;
- Un volet **identifiant les composantes de la TVB** dans le respect des enjeux nationaux
- Un plan d'action stratégique
- Un atlas cartographique
- Un dispositif de suivi et d'évaluation







Les étapes successives de la phase technique (Cas du SRCE Centre)



Lancement Déc. 2010

Aut. Eté Hiv. Print. Eté 2011 2012 2012-13 2013

Séquence 1 : Diagnostic des enjeux régionaux et

Choix des sous-trames

Séquence 2 : Identification des réservoirs de biodiversité

<u>Séquence 3</u>: Identification des corridors par sous-trame

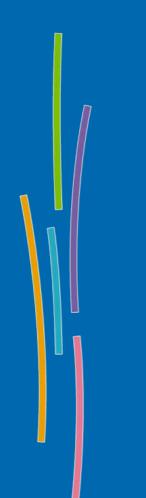
Séquence 4 : Plan d'actions et suivi

Séquence 5 : Cartes de synthèse









Les premières étapes d'élaboration du SRCE Centre

Le diagnostic des enjeux régionaux Validé par le CRTVB le 29 février 2012



Ce diagnostic, réalisé à partir des données collectées auprès de multiples acteurs, comprend :

- Caractéristiques physiques et humaines du territoire ;
- Patrimoine naturel et paysager :
 - Unités éco-paysagères et leurs enjeux (étude spécifique) ;
 - Enjeux de biodiversité : milieux,espèces, espaces importants
- Analyse des interactions activités humaines X biodiversité, en particulier éléments de fragmentation ;
- Exposé des politiques locales favorables à la biodiversité et démarches TVB déjà engagées





Choix méthodologiques, notamment sous-trames

Les sous-trames

C'est quoi?

L'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu

Pourquoi?

En théorie : autant de réseaux écologiques que d'espèces

En pratique : Regroupement des espèces aux exigences voisines

10 sous-trames pour la région Centre Validées par le CRTVB le 29 février 2012

Milieux ouverts

Milieux boisés

Trame bleue

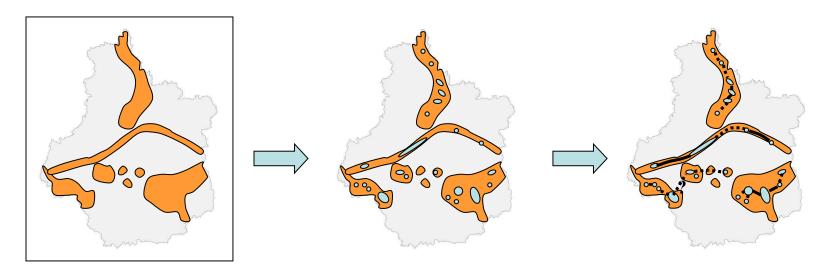
- Espaces cultivés
- Forêts sur sols acides
- Cours d'eau

- Milieux prairiaux
 Forêts sur sols calcaires
- Pelouses calcicoles
 Boisements humides
- Landes acides
 - Milieux bocagers
 - Zones humides





Rappel du cheminement pour la construction des éléments de chaque sous-trame



Cartographie des milieux supports

Identification des réservoirs de biodiversité

Identification des corridors à partir des milieux supports









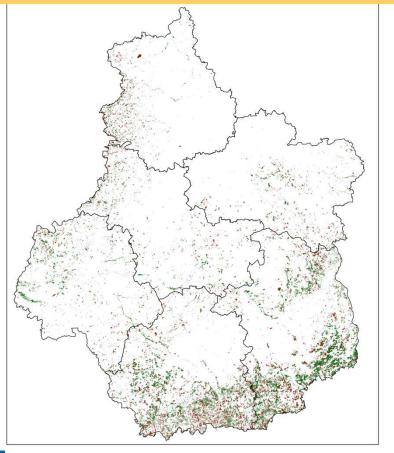


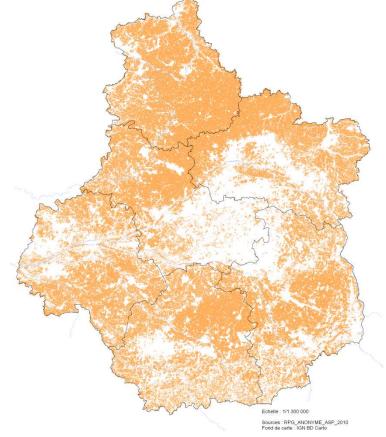
La cartographie des milieux supports de chaque soustrame

3 méthodes différentes selon les sous-trames (fonction des données sources existantes)

Les sous-trames « milieux prairiaux » et « espaces cultivés »

Méthode de cartographie basée sur le Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2010 (CETE NC)





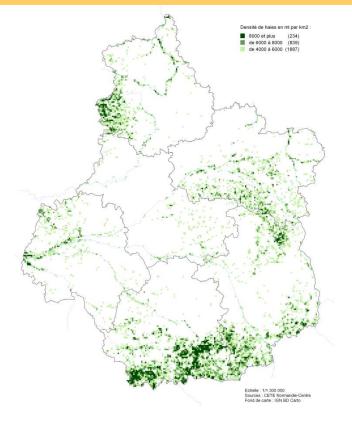


Sous-trame des milieux prairiaux

Sous-trame des espaces cultivés

La sous-trame des « milieux bocagers »

Méthode de cartographie basée sur un traitement SIG à partir de la BD Topo de l'IGN (CETE NC)



Découpage du territoire en mailles de 1km2 avec calcul de densité de haie en m/km2

Sélection des mailles de densité ≥ 4000 ml/km2



Les sous-trames « landes acides », « pelouses calcicoles », boisées, (ZH)

Méthode de cartographie basée sur l'interprétation des données floristiques de la BDD Flora (CBNBP*)

Listes d'espèces floristiques typiques pour chaque sous-trame



Requête sur la base de données géolocalisées Flora (post 90) par maille de 5 km²



Méthode d'interpolation mathématique pour un lissage des cartes

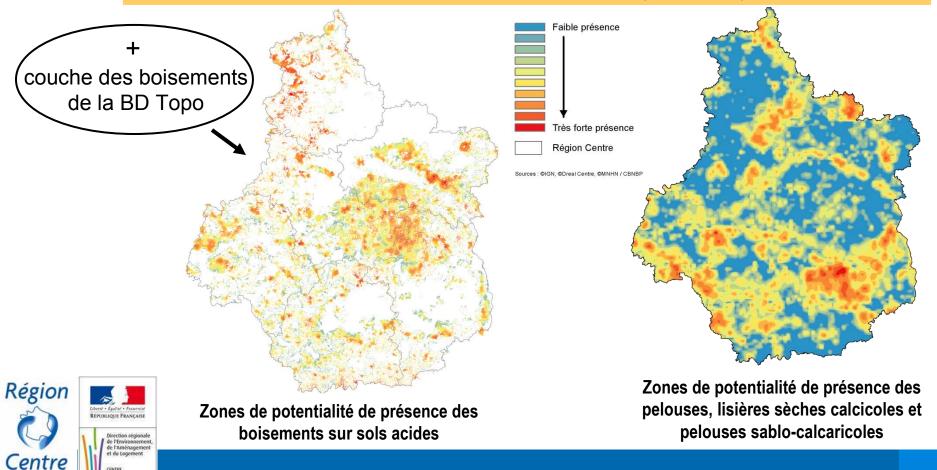


Cartes de zones potentielles de présence du milieu



Exemples des sous-trames « boisements sur sol acide » et « pelouses calcicoles »

Méthode de cartographie basée sur l'interprétation des données floristiques de la BDD Flora (CBNBP)



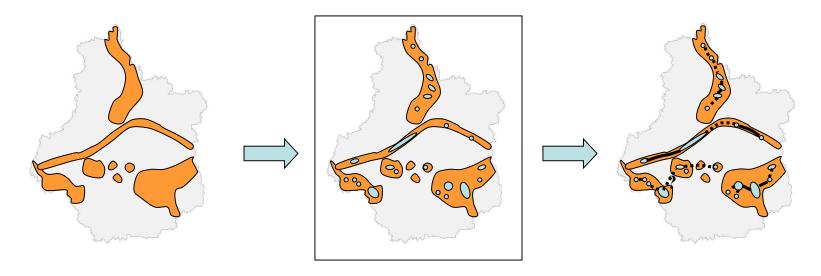




Identification des réservoirs de biodiversité

- Espaces dans lesquels la biodiversité, **est la plus riche**, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.
- Espaces pouvant abriter des **noyaux de populations d'espèces** sources de dispersion ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.

Rappel du cheminement pour la construction des éléments de chaque sous-trame



Cartographie des milieux supports

Identification des réservoirs de biodiversité

Identification des corridors à partir des milieux supports

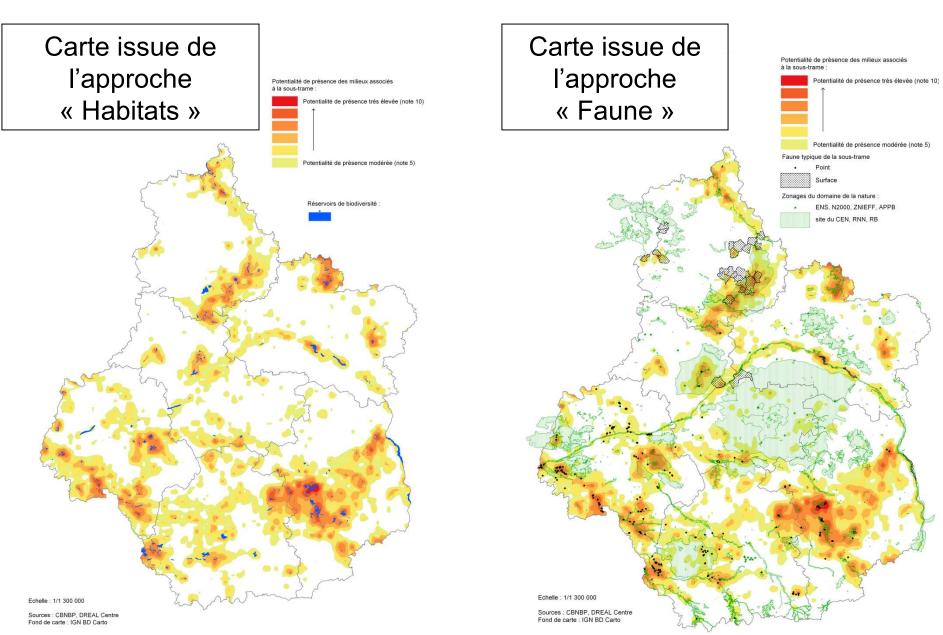


Méthodes d'identification retenues

- Principalement 2 approches :
- L'approche « habitat » : Identifier à partir de la BDD DREAL les zonages comportant des milieux patrimoniaux caractéristiques de chaque sous-trame (CBNBP)
- L'approche « faune » : Identifier à partir de la BDD DREAL les zonages comportant des espèces à enjeux caractéristiques de chaque sous-trame
- ➤ D'autres approches complémentaires pour certaines soustrames :
- Avis d'experts
- -« Milieux bocagers » : Mailles comportant la plus forte densité de haies (CETE NC) → densités ≥ 8000 ml/km2
- « Cours d'eau » : Intégration des cours d'eau classés + compléments à la marge (enjeux biodiversité forts)



Exemple: sous-trames « pelouses calcicoles »



Conclusions sur l'approche « Habitats »

Des résultats globalement satisfaisants sur le plan technique moyennant quelques ajustements proposés par des experts naturalistes

...sauf pour :

- La sous-trame des forêts sur sols acides :
 - rééquilibrages à dire d'expert
- Approche non exploitable pour les espaces cultivés et le bocage (Pas d'habitats naturels)
 - Sélection des Zones de Protection Spéciales N2000 (espaces cultivés)
 - → Sélection des mailles de plus forte densité (bocage)



Conclusions sur l'approche « faune »

- ➤ Des données hétérogènes dans leur représentation géographique (commune, maille, points) difficiles à relier à un périmètre bien défini
- Manque d'exhaustivité (peu de données sur certaines espèces)



L'approche ne peut venir qu'en complément de l'approche « habitat » aboutissant à des réservoirs mieux définis



- ➤ Ne sont retenues que les zones à enjeux faune confirmé où l'approche « Habitat » n'a pas identifié de réservoirs ou n'a pas pu être menée (Ex :pas d'habitats naturels pour les espaces cultivés)
- ➤ Identification d'un périmètre calé sur celui de zonages existants, sur l'occupation du sol ou l'avis d'experts





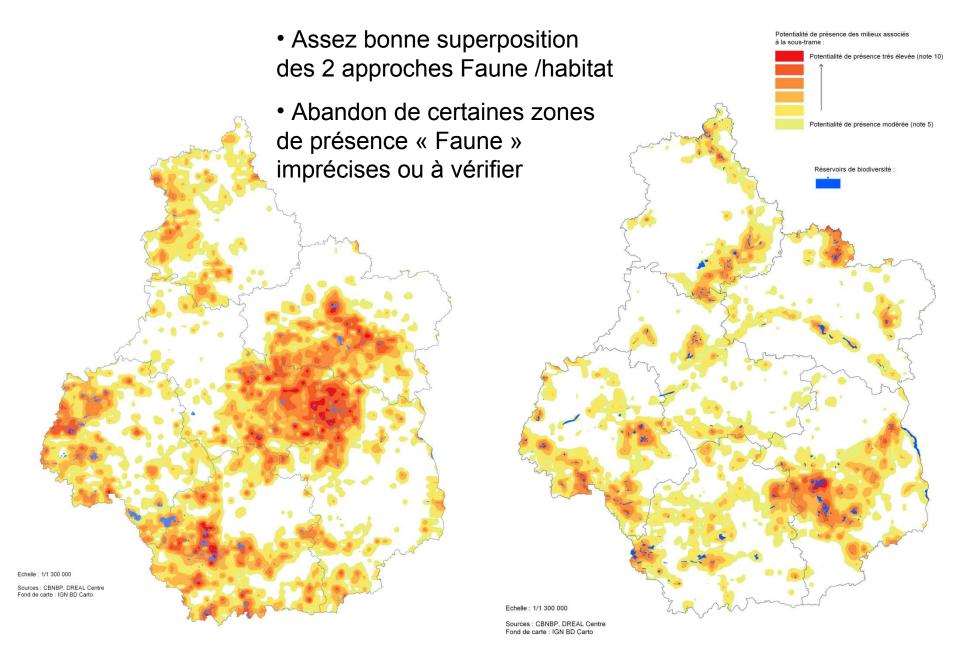




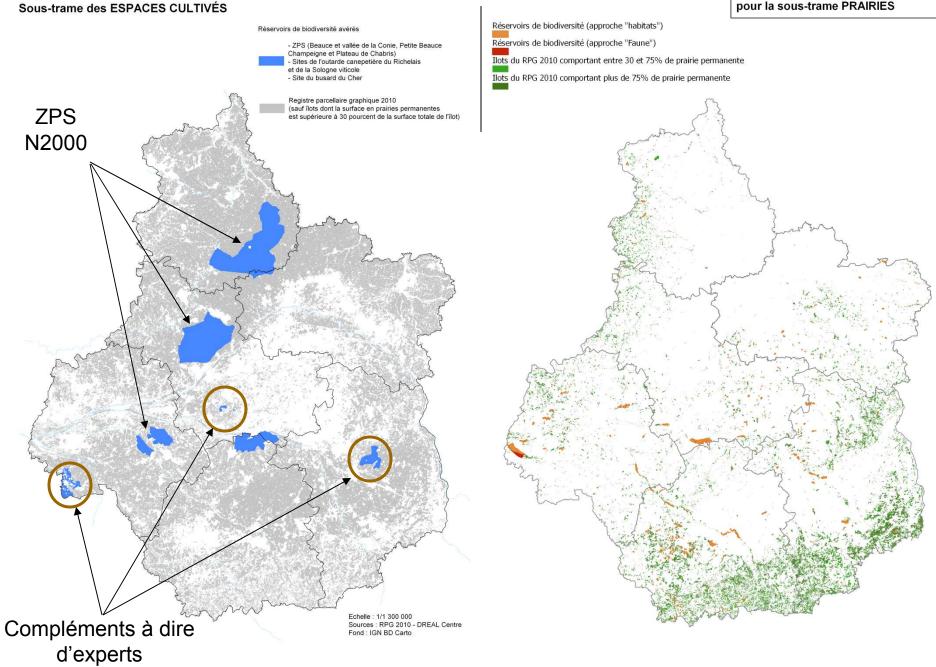
Les cartes obtenues au 20/06/12 après 1ères corrections

(Cartes provisoires non encore validées par le CRTVB)

Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires



Réservoirs de biodiversité proposés pour la sous-trame PRAIRIES



Sous-trame des BOCAGES Faune typique de la sous-trame Réservoirs de biodiversité avérés (densité de haies supérieure à 8000 ml/km2) (234) Densité de haies comprise entre 6000 et 8000 ml/km2 Densité de haies comprise entre 4000 et 6000 ml/km2 (1887)Les mailles de plus de 8000 ml/km2 ne seront pas identifiées en tant que réservoirs de biodiversité mais comme des « espaces à forte densité de linéaires boisés» + Noirlac Echelle: 1/1 300 000 Sources: CETE Normandie-Centre **DREAL Centre**

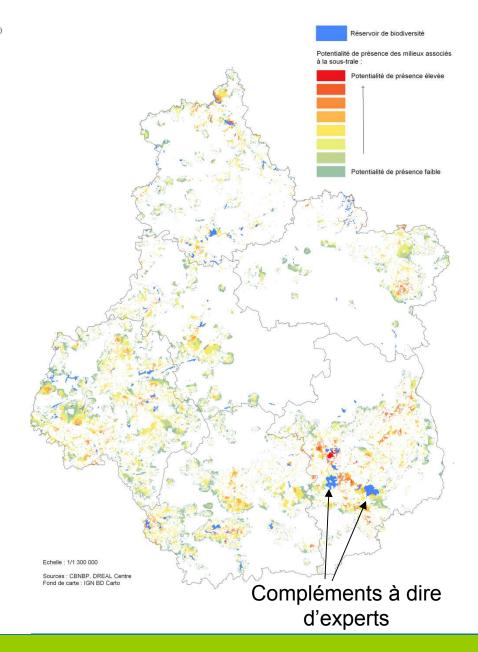
Région

Centre

Zones de potentialité de présence des milieux associés à la sous-trame des FORETS SUR SOLS ACIDES Potentialité de présence faible à très élevée des milieux associés à la sous-trame des forêts acides et réservoirs de biodiversité Potentialité de présence très élevée (note 10) Potentialité de présence faible (note 3) Réservoirs de biodiversité avérés Echelle: 1/1 300 000 Sources : CBNBP, CETE Normandie-Centre Fond de carte : IGN BD Carto

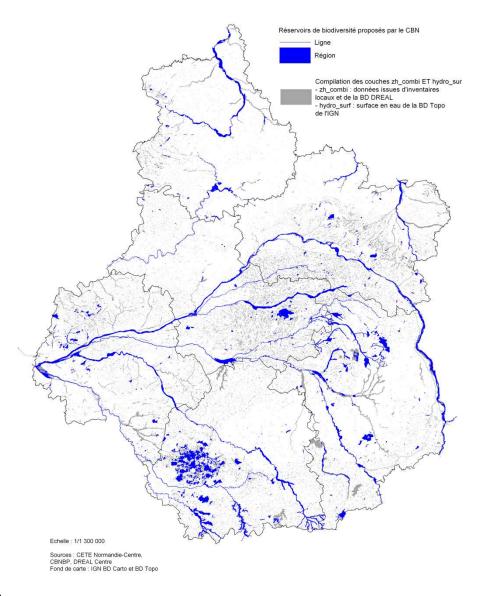
Forêts désignées par avis d'experts

Réservoirs de biodiversité proposés et potentialité de présence des milieux associés à la sous-trame des FORETS SUR SOLS CALCAIRES

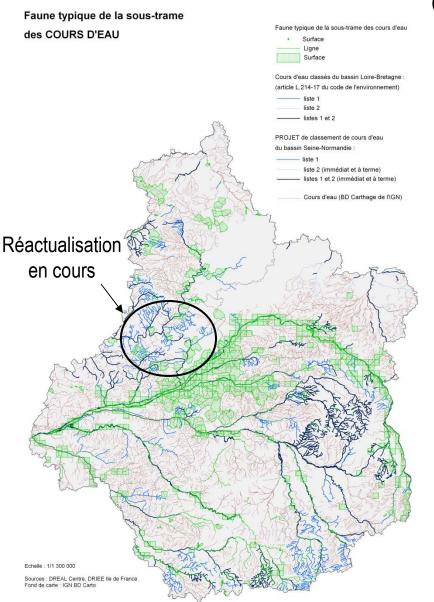


Zones de potentialité de présence forte à moyenne des milieux associés à la sous-trame FORET ALLUVIALES Potentialité de présence faible à très élevée ET MARÉCAGEUSES des milieux associés à la sous-trame des forêts alluviales Potentialité de présence très élevée (note 10) Potentialité de présence faible (note 3) Réservoirs de biodiversité avérés Compléments à dire d'experts Echelle: 1/1 300 000 Sources : CBNBP, CETE Normandie-Cent Fond de carte : IGN BD Carto

Réservoirs de biodiversité proposés et répartition des ZONES HUMIDES



Premiers éléments de la sous-trame des cours d'eau



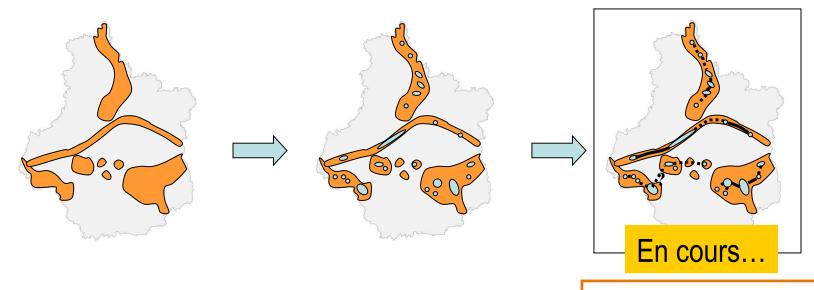
Composantes obligatoires:

- cours d'eau classés liste 1 et 2 (arrêté LB en cours, arrêté SN attendu à l'automne)

Compléments proposées à la marge (non figurés - identification en cours):

Quelques cours d'eaux non classés avec enjeux de biodiversité forts (Loutre, odonates, Écrevisse à pied blanc, moules), frayères d'intérêt majeur (inventaires en cours)

Rappel du cheminement pour la construction des éléments de chaque sous-trame



Cartographie des milieux supports

Identification des réservoirs de biodiversité

Identification des corridors à partir des milieux supports











Les continuités écologiques dans les SCOT...Quelques recommandations

- A chaque échelle de déclinaison de la TVB correspondent des enjeux, acteurs, modes d'action, outils, différents
- Possibilité de décliner la TVB au niveau local sans attendre le SRCE
- Nécessité de compétences pluridisciplinaires
- Associer dès le début des partenaires multiples : notamment Etat, collectivités, établissements publics, acteurs socio-professionnels, associations naturalistes
- Besoin d'identifier les enjeux de biodiversité pour les croiser avec les enjeux d'aménagement du territoire
- Recenser, collecter, (compléter) les données existantes sur les espaces naturels et les espèces présents



- Les continuités écologiques ne connaissent pas les frontières administratives
- Elargir le périmètre d'étude au delà du territoire de l'intercommunalité, associer les acteurs des territoires voisins, faire le lien avec les démarches de niveau supérieur ou territoires voisins
- Les orientations d'aménagement prises dans le document d'urbanisme s'appuient sur :

un diagnostic préalable > Y analyser les interactions entre activités humaines, aménagements et biodiversité

Un état initial de l'environnement \rightarrow Y Intégrer l'identification des continuités écologiques

Une évaluation environnementale - Y intégrer la TVB





- L'identification des continuités écologiques :
- Données sources : données du SRCE s'il existe + enjeux locaux de continuité (notamment certains secteurs)
- Les grandes étapes :
 - Diagnostic et identification des enjeux (cf précédent)
 - Détermination des sous-trames
 - Détermination des réservoirs de biodiversité
 - Détermination des corridors (y compris discontinus) en privilégiant l'existant
 - Détermination des cours d'eau
 - Identification des obstacles et menaces
 - Carte de synthèse



La TVB a pour objectif principal la préservation / restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle vise avant tout les espèces sauvages.

Les approches basées sur des analyses d'écologie des paysages, des milieux naturels et/ou d'espèces seront privilégiées.

Les approches basées sur les infrastructures végétales urbaines (espaces verts, alignements végétaux, liaisons douces...) sont A RESERVER AUX TERRITOIRES FORTEMENT URBANISES.



- Le PADD : comporte des orientations sur le maintien et la création /restauration de continuités écologiques en réponse aux enjeux du EIE
- Le DOO:
- instaure des prescriptions et recommandations visant à préserver les continuités écologiques de toute urbanisation et à restaurer les corridors dégradés
- 뻐 décrit les modalités de déclinaison dans les PLU



Quelques références...

...Sur la TVB en général :

- Le centre de ressources documentaires : http://www.trameverteetbleue.fr/
- Le site internet du ministère : http://www.developpement -durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue.html

...Sur la TVB dans les documents d'urbanisme :

- Le guide de la DREAL Midi-pyrénées : http://www.midipyrenees.developpement-durable.gouv.fr /la-prise-en-compte-de-la-tvb-dans-a5883.html
- Les fiches de la DREAL Franche-Comté : http://www2.dreal-franche-comte.application.i2/de-la-trame-verte-example.com
- Bientôt le guide TVB et documents d'urbanisme du MEDDE

